

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE DE SERVICE ASSAINISSEMENT DE BAYET
N°6

Séance du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Philippe BUSSERON

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	11	13
		Pour : 13
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

Sandrine BORDE, Philippe BUSSERON, Angélique DUBOCAGE, Olivier HORNBERGER, Christophe LACOMBE, Bruno LAMOUCHE, Véronique LARONDE, Joffrey MASSON, Nathalie MAY, Marie-Noëlle MENAT, Michel POUYET

Procurator(s) :

Nadia HADJI à Bruno LAMOUCHE, Laurent MARION à Philippe BUSSERON

Étai(en)t absent(s) :

Grégory BIDET, Serge DEBOURGES

Date de la convocation
20 mars 2025

Étai(en)t excusé(s) :

Nadia HADJI, Laurent MARION

Date d'affichage
31 mars 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
Christophe LACOMBE

31 mars 2025
et publication du
31 mars 2025

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Philippe BUSSERON, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 le 27 mars 2025

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	81 294,11
- un excédent reporté de :	4 210,18
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	85 504,29
- un déficit d'investissement de :	84 169,72
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	84 169,72

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	85 504,29
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	84 169,72
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 334,57
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	84 169,72

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Bayet

Maire BUSSERON Philippe

le(s) secrétaire(s) de séance

